

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°26/40**
Approbation du compte administratif 2025 - budget principal

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} du mois de juin à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Valéry GAUDEAU

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.



Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. GAUDEAU, Mme DOLLFUS, M. VEYRAT, Mme GUERY (présente jusqu'à 21h51), M. CORBIN, Mme RIOU-HARCHOUI, M. KNAFO, Mme POULET, M. ALLARD, M. NICOLAS, M. LEROY, Mme MORIN, Mme PROVOST, M. MAGADOUX, Mme GARTENLAUB, M. DUROVRAY (arrivée à 19h37 et sortie à 21h51), Mme MARQUES CARLOS, M. CHEVERT, M. GOURY, Mme LAPORTE, M. LE MEUR (arrivée à 19h53), Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, Mme FERRIER, M. VINCENT, Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, Mme BOULAY, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. FERRIER ayant donné procuration à M. LEROY

Mme GUERY ayant donné procuration à M. GAUDEAU (à partir de la délibération n°26/51)

Absents :

M. SOUMARE

M. LE MEUR (jusqu'à la délibération n°26/39)

M. DUROVRAY (à partir de la délibération n°26/51)

M. MILOSEVIC (à la délibération n°26/51)

M. VEYRAT a été élu secrétaire de séance

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de :
La transmission en préfecture le 08/06/2026
La publication le 10/06/2026

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2121-14, L2312-2 et L1612-12 et suivants,

Vu le budget primitif 2025 de la ville de Montgeron adopté le 16 décembre 2024 par la délibération n°24/94,

Vu le budget supplémentaire 2025 adopté le 31 mars 2025 par la délibération n°25/12,

Vu la décision modificative n°1 de l'année 2025, adoptée le 15 décembre 2025 par la délibération n°25/74,

Vu la délibération n°26/39 du Conseil municipal en sa séance du 1^{er} juin 2026 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2025,

Considérant la nécessité d'approuver le compte administratif 2025,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 27 mai 2026,

Considérant la nécessité pour Madame le Maire de se retirer au moment du vote du compte administratif,

Considérant la sortie en séance de Madame CARILLON, Maire en exercice, au moment du vote du compte administratif 2025, conformément au formalisme prévu,

Considérant que M. GAUDEAU préside la séance du Conseil municipal pour le vote du Compte administratif 2025 de la Ville,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,**

Contre : Mme CIEPLINSKI, M. PRIM, Mme BILLEBAULT, M. HIDRI, Mme POIVRE, M. VINCENT, M. MILOSEVIC, Mme BOULAY

DIT Que M. GAUDEAU est désigné Président de séance.

DIT Que Madame le Maire s'est retirée au moment du vote.

ARRÊTE Le compte administratif 2025 de la ville de Montgeron, par chapitre, comme suit et conformément au document budgétaire ci-annexé :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Réalisé
011 : Charges à caractère général	9 872 109,31
012 : Charges de personnel	17 470 421,56
014 : Atténuation de produits	25 175,00
65 : Autre charge de gestion courante	2 354 400,29
66 : Charges financières	402 528,06
67 : Charges exceptionnelles	12 029,08
042 - Operations d'ordre	1 707 881,06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Réalisé
<i>002 : Résultat de fonctionnement 2024 reporté</i>	<i>8 244 506,79</i>
013 : Atténuation de charges	110 232,08
70 : Produits des services	3 139 705,75
73 + 731 : Impôts et taxes	25 793 889,41
74 : Dotations et participations	7 085 960,60
75 : Autres produits de gestion courante	707 438,38
76 : Produits financiers	5,50
77 : Produits exceptionnels	334 099,53
042 - Operations d'ordre	164 430,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Réalisé
<i>001 : Résultat d'investissement 2024 reporté</i>	<i>5 792 484,64</i>
16 : Emprunts et dettes	2 593 560,51
20 : Immobilisations incorporelles	442 749,78
204 : Subventions d'équipement versées	7 752,00
21 : Immobilisations corporelles	13 456 411,48
23 : Immobilisations en cours	164 586,49
27 : Autres immobilisations financières	6 300,00
4581 : Opérations sous mandat	26 076,91
040 : Opérations d'ordre	164 430,38
041 : Opérations patrimoniales	708 749,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Réalisé
10 : Dotations et fonds divers	7 016 787,36
13 : Subventions d'investissements	1 854 637,26
16 : Emprunts et dettes	3 527,14
20 : Immobilisation incorporelles	17 220,00
21 : Immobilisations corporelles	45 674,91
4582 : Opérations sous mandat	37 619,05
040 : Opérations d'ordre	1 707 881,06
041 : Opérations patrimoniales	708 749,04

ARRÊTE Les restes à réaliser (RAR) 2025 correspondants en section d'investissement à la somme de 4 112 708,82€ en dépenses et 9 173 654,83 € en recettes comme suit :

RAR : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RAR
20 : Immobilisations incorporelles	267 124,61 €
204 : Subventions d'équipement versées	5 000,00 €
21 : Immobilisations corporelles	3 840 584,21 €

RAR : RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	RAR
13 : Subventions d'investissements	1 723 654,83 €
16 : Emprunts et dettes	7 450 000,00 €

APPROUVE Le compte administratif 2025 de la ville de Montgeron dont les résultats de clôture ressortent comme suit :

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	-6 178 520,77€
Résultat du 31/12/2024 reporté	-5 792 484,64€
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	-11 971 005,41€
Restes à réaliser en dépenses	4 112 708,82€
Restes à réaliser en recettes	9 173 654,83€
Solde des restes à réaliser	5 060 946,01€

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	5 491 217,27€
Résultat du 31/12/2024 reporté	8 244 506,79€
Excédent ou déficit cumulé	13 735 724,06€

3. RESULTAT DE CLOTURE

↳ RESULTAT DE CLOTURE (hors RAR)	1 764 718,65 €
↳ RESULTAT DE CLOTURE (y compris RAR)	6 825 664,66 €

DIT Que ces résultats de clôture seront repris au budget supplémentaire de l'exercice 2026.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pierre-Valéry GAUDEAU
1^{er} Adjoint au Maire



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/06/2025

Application agréée E-legalite.com

76_DE-001-219104213-20250601-DCM26_40_SF

VILLE DE MONTGERON - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2025
REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MONTGERON BUDGET PRINCIPAL : VILLE DE MONTGERON (1)

(2) AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21910421300018

POSTE COMPTABLE : YERRES

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le sigle de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT

(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/06/2026

Application agréée : E-legalite.com

70_DE-001-210104213-20260501-00120_40_SF

VILLE DE MONTGERON - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2025

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 25

Contre : 8

Abstentions :

Date de convocation : 22/05/2026

Présenté par (1).

A, le Montgeron, le 04/06/2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le Montgeron, le 04/06/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),


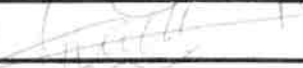


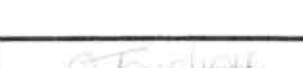



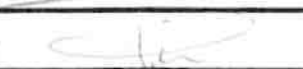





01 GAUDEAU Pierre-Valéry	
02 DOLFFUS Valérie	
03 VEYRAT Clément	
04 GUERY Sandrine	
05 CORBIN Christian	
06 RIOU-HARCHAOUÏ Graziella	
07 KNAFO Maurice	
08 POULET Martine	
09 ALLARD Fabrice	
10 FERRIER Christian	1/0
11 NICOLAS Françoise	
12 LEROY Franck	
13 MORIN Agnès	
14 PROVOST Pierrette	
15 MAGADOUX Eric	
16 GARTENLAUB Isabelle	
17 DUROVRAY François	
18 CARLOS MARQUES Isabelle	
19 CHEVERT Yann	

V - ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

20 GOURY Géraud	
21 LAPORTE Agathe	
22 LE MEUR Yannick	
23 BENZARTI Samia	
24 SOUMARE Oumar	
25 TOUCHON Caroline	
26 FERRIER Lénaïc	
27 VINCENT Jean-François	
28 CIEPLINSKI Céline	
29 PRIM Guillaume	
30 BILLEBAULT Elise	
31 HIDRI Sami	
32 POIVRE Alida	
33 BOULAY Martine	
34 MILOSEVIC Stefan	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 08/06/2026 et de la publication le 10/06/2026.

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

PIERRE-Valéry GAUDEAU

